

 ACADÉMIE DE LA RÉUNION <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Lycée Professionnel Jean Perrin Rue du Lycée BP 502 – 97440 Saint-André Tel : 0262 58 84 40 E-mail : ce.9740910w@ac-reunion.fr	 RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION <i>Liberté Égalité Fraternité</i>
---	---	---

COMPTE RENDU DE SEANCE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 OCTOBRE 2023

Le conseil d'administration se réunit sur proposition et sous la présidence du chef d'établissement, Mme DUFOURG Isabelle. La séance commence à 17h15.

Le quorum étant atteint avec 19 représentants, le conseil d'administration peut siéger valablement.

Participants :

Voir liste d'émargements

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par Laurent PAYET - Proviseur-adjoint avec pour secrétaire adjointe, un représentant des personnels administratifs – Mme Rita ETIENNE.

Mme la Proviseure félicite l'ensemble des membres du CA pour leur élection et les remercie de leur présence. Les membres du CA tiennent à signaler qu'ils regrettent l'absence constante des représentants des collectivités. Mme la Proviseure fait un rappel de la période écoulée avec :

la mise en œuvre de la réforme du lycée professionnel :

- ✓ L'installation du bureau des entreprises dans le bâtiment qui abrite les ATDDF et le DDFPT
- ✓ Le recrutement d'une AED – Mme INGAR
- ✓ Le recrutement du responsable du bureau des entreprises

M. Dufour, représentant des enseignants demande si les deux personnels sont AED.

M. Cachau-Rivière, représentant des parents demande si les deux personnes auront le même travail ;

Mme la Proviseure leur répond négativement. Mme Ingar, à bien un contrat AED mais la responsable du bureau des entreprises, non. Les contrats sont différents et les missions également.

- ✓ L'enregistrement des parts fonctionnelles avec mise en œuvre

Sur les 354 parts fonctionnelles allouées, 156 ont été distribuées soit 44.07%.

- ✓ 51 en RCD (Remplacement de Courte Durée)
- ✓ 6 en option
- ✓ 17 « accompagner les difficultés scolaires »
- ✓ 6 « consolidation en STS »
- ✓ 1 « enseigner les spécialisations professionnelles
- ✓ 6 « découvertes des métiers de la voie professionnelle »
- ✓ 13 « tutorer un groupe d'élèves »

- ✓ 8 « prévenir et lutter contre le décrochage »
- ✓ 2 « Travailler avec les acteurs locaux de l'emploi »
- ✓ 8 « accompagner la suite du parcours ambition emploi »
- ✓ 1 « lien école entreprise – former les tuteurs »
- ✓ 5.5 « lien école entreprise – aider à pérenniser les partenariats »
- ✓ 31.5 « projets d'établissement »

En matière de RCD, M. le proviseur-adjoint, présente quelques chiffres : sur 19158h de cours depuis la rentrée, 1677 h n'ont pas été assurées pour diverses raisons, 724h ont été remplacées dont 340 avec le RCD.

Mme la Proviseure rappelle les résultats aux examens :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	SESSION 2023			
										Reçus	présents	%admis	Evol/2023
CAP EBN	78,9%	66,7%	58,3%	83,3%	81,3%	64,3%	92,3%	100,0%	83,3%	10	16	62,5%	-
CAP ELEC	75,0%	66,7%	100,0%	100,0%	100,0%	69,2%	88,9%	100,0%	70,0%	16	22	72,7%	+
CAP EPC	40,0%	68,2%	90,9%	100,0%	93,8%	100,0%	95,5%	71,4%	91,7%	31	43	72,1%	-
CAP OL								2	87,5%	8	9	88,9%	+
CAP	65,7%	73,0%	88,2%	93,8%	88,6%	84,2%	83,8%	92,5%	84,2%	65	90	72,2%	-

BACCALAUREATS PROFESSIONNELS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	SESSION 2023			
										Reçus	présents	%admis	Evol/2023
BAC PRO TFBMA	65,0%	80,0%	76,5%	42,9%	100,0%	77,8%	87,0%	87,5%	70,6%	13	13	100,0%	+
BAC PRO MEEC	76,9%	81,5%	81,5%	92,6%	92,0%	100,0%	87,5%	100,0%	100,0%	21	24	87,5%	-
BAC PRO SN	93,5%	73,2%	70,4%	84,3%	89,6%	75,0%	80,9%	82,0%	87,7%	41	54	75,9%	-
BAC PRO LOG					87,0%	91,3%	100,0%	88,0%	56,5%	13	29	44,8%	-
BAC OTM									100,0%	8	11	72,7%	-
BAC AGORA		56,0%	64,0%	69,0%	81,9%	88,0%	91,8%	85,5%	79,7%	51	68	75,0%	-
BAC MCVA A	78,6%	92,3%	75,0%	88,0%	73,7%	81,5%	86,7%	75,8%	69,7%	24	34	70,6%	+
BAC MCVA B	90,0%	70,0%	85,7%	77,8%	100,0%	90,0%	92,3%	100,0%	93,3%	15	15	100,0%	+
BAC PRO	77,9%	68,7%	70,3%	77,8%	86,7%	85,5%	89,1%	85,9%	80,8%	186	248	75,0%	-

BTS

						2019	2020	2021	2022	SESSION 2023			
										Reçus	présents	%admis	Evol/2023
BTS FED opt C						84,6%	84,6%	100,0%	92,3%	7	10	70,0%	-

L'inscription du lycée dans le dispositif pHARe visant à lutter contre le harcèlement :

Projet NEFLE – Notre Ecole Faisons-la Ensemble, pour lequel le lycée a obtenu 44100 euros : « Réussir en CAP ». M. le proviseur adjoint présente succinctement le projet : Nous nous sommes réunis 4 fois l'année dernière avec les équipes enseignantes, et nous avons fait le constat que nos élèves de CAP – Particulièrement fragiles, nous demandaient une attention particulière.

- Offre culturelle et sportive plus importante ;
- Coaching pour les élèves décrocheurs, la nomination de 2 personnels référents CAP pour accompagner nos élèves et la Vie scolaire dans le suivi, une sensibilisation plus accrue aux addictions...

17h30 départ d'un représentant des élèves M. BOUMARD.

La semaine de l'intégration qui s'est déroulée du 4 au 8 septembre 2023

La semaine de l'intégration s'est déroulée du 4 au 8 septembre 2023 avec des visites en entreprises, et des séances de job dating. Comment se présenter, lettre de motivation, CV, importance de la tenue vestimentaire. Une semaine intense qui a permis aux élèves de 2PRO et 1CAP de mieux découvrir le lycée professionnel et les attendus.

Les évaluations nationales ont permis de constater que plus de 40% de nos élèves rencontraient des difficultés en lecture et plus de 50% en CAP.

Les évaluations nationales ont permis de constater que plus de 40% de nos élèves rencontraient des difficultés en lecture et plus de 50% en CAP.

Point 1 – Adoption du projet de l'ordre du jour

Mme la Proviseure demande qu'un point supplémentaire soit ajouté, celui de la convention avec la MDL.

Effectivement les élèves ont un peu tardé à soumettre le document.

PROJET D'ORDRE DU JOUR		
Point 1	Adoption du projet d'ordre du jour	Pour vote
Point 2	Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 29/06/2023	Pour vote
Point 3	Adoption du règlement intérieur du CA	Pour vote
Point 4	Installation du conseil d'administration et de ses commissions	Pour vote
Point 5	Convention avec l'association « Ile A LA PAGE »	Pour vote
Point 6	Convention PFMP	Pour vote
Point 7	Présentation du plan annuel RCD – Remplacements courte durée	Pour info
Point 8	Convention Accompagnateur / Médiateur	Pour vote
Point 9	Convention lycée des parents - Persévérance scolaire	Pour vote
Point 10	Convention ERASMUS	Pour vote
Point 11	Délégation de signatures au DDFPT et personnel de gestion pour les BC de moins de 300 euros	Pour vote
Point 12	DBM	Pour info
Point 13	Programme 2023-2024 de l'Association sportive	Pour vote
Point 14	DBM – Affectation des reliquats	Pour vote
Point 15	Tarif 2023-2024	Pour vote
Point 16	Décisions ordonnateur	Pour info

Point 17	Logements de fonction	Pour vote
Point 18	Convention MDL	Pour vote
Point 19	Questions diverses	

Vote pour un ordre du jour en 19 points :

Nombre de votants	19
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	1

L'ordre du jour en 19 points est adopté.

Point 2 – Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 29/06/2023

M. Cachau-Rivière demande à ce que la liste d'émargements ne soit pas oubliée dans le PV.

Départ de M. Rupert 17h40

Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 29/06/2023

Nombre de votants	18
Nombre de votes contre	1
Nombre d'abstention	0

Le compte rendu est adopté.

Point 3 – Adoption du règlement intérieur du CA

Le même que l'année dernière.

Adoption du RI

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

RI adopté

Point 4 – Installation du conseil d'administration et des commissions

Les membres du CA décide qu'il n'y aura pas de commission permanente cette année.

Le vote pour l'organisation et la répartition des membres des différentes commissions a lieu.

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Les membres et les différentes commissions sont adoptés à l'unanimité.

Mme la Proviseure procède à leur installation.

Point 5 – Convention avec l’association « Ile à la page »

Mme la Proviseure rappelle les grandes lignes de la convention.

Nombre de votants	17
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Elle est adoptée à l’unanimité.

Point 6 – Convention PFMP

Mme la Proviseure annonce les erreurs à corriger dans la convention transmise (numéro de téléphone, date du CA, la suppression de l’article 6.2, etc.)

M. Miravoutin, représentant des enseignants, demande un éclaircissement concernant la répercussion sur la rétribution des élèves en cas d’absence en cours.

Mme la Proviseure déclare que la question a été posée en haut lieu et que l’assiduité à prendre en compte est celle en entreprise et non pas en classe.

17h55-Départ de la déléguée élève Moinache

M. Cachau-Rivière souhaite la confirmation qu’un élève puisse recevoir cette rétribution sur son compte.

Mme la Proviseure répond que cela est possible même si l’élève est mineur. Il faut alors l’accord des parents. Les documents distribués aux familles sont très précis.

Vote pour adoption de la convention

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La convention modifiée est adoptée à l’unanimité.

Point 7 – Présentation du plan annuel RCD

Mme la Proviseure rappelle que le Plan a été présenté au conseil pédagogique du 27/09/2023.

La priorité pour le RCD revient aux enseignants qui ont signé le pacte. Cependant il est possible aussi à un enseignant hors pacte de faire du RCD rétribué en HSE.

M. Dufour demande à ce que des professeurs de la spécialité soient prioritaires.

Mme la Proviseure répond favorablement. La priorité est donnée aux enseignants de la spécialité ayant un PACTE.

Mme la Proviseure rappelle que le cahier de texte doit être à jour pour faciliter la prise en charge de la classe.

Point 8 – Convention Accompagnateur/Médiateur

Nous avons une personne nommée, Mme Welmant qui travaille 2 jours et demi chez nous en semaine A et 2 jours en semaine B.

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La convention est adoptée à l'unanimité.

Point 9 – Convention lycée des parents – Persévérance scolaire

Dans le cadre du dispositif Lycée des parents, coordonné par M. Soupaya - enseignant, des professeurs volontaires interviendront auprès des parents les jeudis Matin.

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La convention adoptée à l'unanimité.

Point 10 – Convention ERASMUS

18h10 Départ de M. Martino, représentant des enseignants.

Ce dispositif permet à deux groupes d'élèves de partir en PFMP en Irlande et Espagne
Une subvention de 95 513€ est allouée.

Il est à noter qu'à leur retour, les enseignants et élèves ont un mois pour retourner le bilan.

Question de M. Martin, représentants des personnels, : Est ce que les agents peuvent y participer ?

Mme la Proviseure répond positivement.

Nombre de votants	15
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La convention ERASMUS est adoptée à l'unanimité.

Point 11 – Délégation de signatures au DDFPT et personnel de gestion pour les BC de moins de 300€

18h15 Départ de la déléguée élève Said-Bancolo

Mme la Proviseure donne délégation de signature aux DDFPT et à Mme SEVA, personnel de gestion, pour les bons de commandes de moins de 300€

Nombre de votants	14
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Délégation de signature adoptée à l'unanimité.

Point 12 – DBM

Mme la gestionnaire informe les membres sur l'ouverture des crédits pour la DBM 6

- Subvention FCSH 2023 : fonds commun hébergement
- Subvention DGE : dotation globale équipement 2023 en ALO et OPC

Ouverture des crédits pour la DBM 7

- Voyage ERASMUS Irlande et Espagne
- la taxe d'apprentissage
- l'APPN : activité pleine nature
- FVL : fonds de vie lycéen

Point 13 – Programme 2023-2024 de l'association sportive

M. Baillif, représentant des enseignants, présente l'association sportive et quelques dates clés des sorties ou compétitions auxquelles pourront participer les élèves
122 élèves inscrits

Nombre de votants	14
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Le programme est voté à l'unanimité.

Point 14 – DBM -Affectation de reliquats

Mme la Gestionnaire présente l'ouverture des crédits sur les reliquats d'encaissements des projets des années antérieures pour un montant total de 9 801.05€.

Les reliquats devront être dépensés pour les sorties et projets qui auront lieu avant décembre.
Certains projets sont déjà initiés mais d'autres peuvent être encore réalisés.

Nombre de votants	14
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La DBM est votée à l'unanimité.

Point 15 – Tarifs 2023-2024

Pour les sortie lycéens au cinéma, nous devons rajouter 0.50 € à la participation des parents ce qui ramène le prix par élève à 2.5€ décomposé :

- ✓ 1,5€ / Famille
- ✓ 1€ pour l'établissement

Café d'accueil à partir de 2€ jusqu'à 3.5€ selon la prestation : café, eau, biscuits, viennoiseries, etc.

Nombre de votants	14
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Point 16 – Décisions ordonnateur

Mme la gestionnaire informe de la possibilité de rééquilibrer les lignes du budget entre elles.

Point 17 – Logement de fonction

Pour information, M. Morin – CPE doit rentrer bientôt dans son logement de fonction qu'il a fallu rafraîchir en procédant à quelques petits travaux.

Mme la Provisure déplore que les travaux n'aient pas été réalisés dans le logement de fonction du proviseur-adjoint.

Elle propose que le logement ordinairement dédié au proviseur soit affecté pour cette année 2023-2024 au proviseur-adjoint.

Nombre de votants	14
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La proposition est accordée à l'unanimité.

Point 18 – Convention MDL

Cette convention permet à la MDL d'utiliser une salle du lycée.

Nombre de votants	14
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La convention est adoptée à l'unanimité.

Point 19 – Questions diverses

FRAPE

- ✓ L'internat du lycée va accueillir durant les vacances d'octobre 2023 un autre public, au vu de la prolifération de certains nuisibles par exemple les punaises de lit (leur présence n'ayant pas forcément de lien avec l'hygiène) une désinfection est-elle prévue ?

Mme la Provisure informe que les matelas de l'internat sont recouverts d'un plastique et qu'à chaque fin de semaine ils sont nettoyés.

30 élèves participeront à la préparation BAFA du dimanche 15 au dimanche 22 octobre. Il y aura nettoyage avant et nettoyage après.

- ✓ Un état des lieux avant et après les vacances est-il organisé ?

Mme la Proviseure répond favorablement.

- ✓ Lors du repas de midi, deux types de menus sont proposés, un plat ou un sandwich. Est-il possible de prévoir une organisation pour que les élèves ne pouvant pas être dans les premiers à être servis puissent tout de même se voir proposer des sandwichs ?

Mme la Proviseure rappelle que les élèves devront réserver leurs sandwichs. Ils seront prioritaires.

- ✓ Cela résoudrait peut-être le problème de cohue à l'ouverture du service de restauration.

Mme la proviseure signale que la question a déjà été posée lors d'un CA et que la réponse était que les élèves pouvaient se rendre à la restauration scolaire à différents moments et pas tous en même temps. La pause méridienne s'étale sur 1h30.

- ✓ La feuille d'emargement est une composante importante du procès-verbal de la réunion, pourquoi n'est-il jamais transmis avec les documents préparatoires ?

Mme la Proviseure annonce qu'elle sera transmise.

- ✓ Lors de vos envois par courriel, la taille de la police d'écriture n'a toujours pas été corrigée. Lors de l'affichage sur écran d'ordinateur fixe, la police que vos services ont paramétrée est très petite, merci de faire le nécessaire.

Mme Etienne, représentante des personnels et secrétaire de direction informe que le service informatique est venu. Les professionnels du service ont essayé mais ils n'ont pas trouvé de solution pour l'instant.

Madame la proviseure s'étonne que les enseignants ne se soient jamais manifestés. Il s'agit peut-être d'une configuration de l'ordinateur de chacun.

APELCA

- ✓ *Pourquoi les professeurs ne donnent-ils pas leur liste complète avant la rentrée scolaire, notamment pour les équipements d'atelier ?*

Mme la Proviseure déclare que les documents sont mis en ligne dès le mois de juin, avant la rentrée scolaire sur le site et sur EDUCONNECT.

Il peut cependant arriver que des enseignants nouvellement nommés fassent des demandes supplémentaires.

Personnels établissement

- ✓ Les représentants du personnel souhaitent connaître les fiches de poste des deux nouvelles recrues affectées au Bureau du DDFPT

Mme la Proviseure informe qu'elles sont disponibles au secrétariat pour consultation.

- ✓ En attendant la résolution des difficultés rencontrées pour le plein déploiement du matériel numérique (numérisak – bornes wifi) au sein du lycée, le recours aux supports papiers a été confirmé, cependant, les plages horaires (actuelles) ne sont pas assez longues pour déposer et récupérer les documents imprimés au local de reprographie. Pouvez-vous améliorer cette situation ?

Mme la proviseure explique qu'un planning a été réalisé pour palier l'absence d'un personnel. Ce personnel est désormais de retour, la situation devrait revenir en ordre à la rentrée.

Une enquête a été menée par le service informatique concernant les difficultés qu'éprouvaient les usagers pour se connecter aux bornes wifi et utiliser les applications. Il informe que le réseau pédagogique semble être revenu à la normale. Des paramètres ont été revus et reconfigurés. Des mises à jour ont été réalisés afin d'optimiser le trafic. L'infrastructure réseau ne comporte plus d'anomalies à ce jour.

Mme la Provisure demande toutefois une vigilance de la part des utilisateurs. Des routeurs utilisés sans autorisation ont été trouvés. Cela est complètement interdit.

- ✓ Il est constaté par les utilisateurs que la salle réservée aux commensaux est trop exigüe au regard du nombre de personnels souvent présents (jusqu'à 20 personnes) et trop bruyante. Serait-il possible de réserver un espace dans la salle mitoyenne plus grande et surtout moins bruyante ?

Mme la Provisure répond qu'il y a une salle pour les commensaux. Si elle n'est pas suffisante les enseignants peuvent déjeuner à la cafétéria. Une deuxième salle est présente actuellement et tant qu'elle existe elle peut être également utilisée pour le déjeuner.

Mme la Provisure informe qu'elle souhaite qu'on investisse davantage dans les espaces extérieurs.

19h10 Départ de la déléguée élève RIDAY

- ✓ La deuxième fontaine de filtration d'eau fraîche située dans la salle mitoyenne à la salle des commensaux est inopérante depuis plusieurs mois ? Pourquoi ? Est-il possible de la remettre en service ?

Il est répondu qu'effectivement une pièce de la machine était endommagée et que nous venons de la recevoir.

- ✓ Plusieurs collègues AESH s'émeuvent de n'être pas conviés aux réunions qui concernent le projet d'établissement ? Pourquoi ? Ils estiment qu'ils peuvent aussi être une force de propositions.

Mme la Provisure est étonnée. L'ensemble des personnels de l'établissement reçoivent les mêmes informations et sont invités à participer à l'évaluation de l'établissement. Pour information élèves et parents sont également conviés.

- ✓ Le projet d'un abri pour parking des 2 roues situé à l'entrée du lycée (motos, scooters, vélos) avait été lancé en 2020, les usagers (professeurs, élèves...) souhaitent le voir aboutir.

Mme la Provisure rappelle que la mairie a acté la démolition du parking des professeurs et à ce titre aucun travaux ne peut être envisagé à ce jour.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 19h20.

Fait le 13 octobre 2023

Secrétaire de séance

Secrétaire-adjoint

La Présidente

Le proviseur-adjoint

Représentant des personnels ATOSS

Laurent PAYET

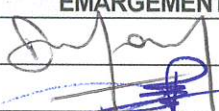
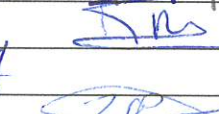
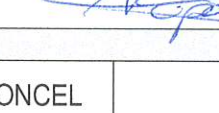
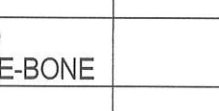
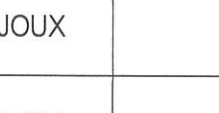
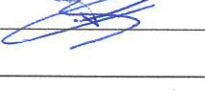
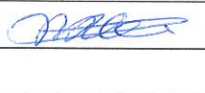
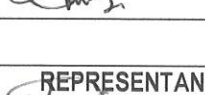
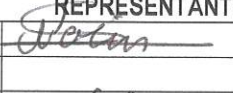
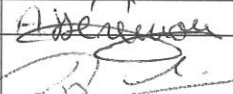
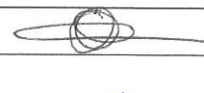
Rita ETIENNE

Isabelle DUFOURG

CONSEIL D'ADMINISTRATION - séance du 12 Octobre 2023

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Effectifs pris en compte : 1063

ADMINISTRATION – MEMBRES DE DROIT			EMARGEMENT	
Chef d'établissement – Présidente : Isabelle DUFOURG				
Adjoint au chef d'établissement : Laurent PAYET				
Gestionnaire de l'établissement : Martine REAME				
Conseillère principale d'éducation : Nathalie CARPIN				
DDFPT : Emmanuel RUPERT				
ELUS LOCAUX				
REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE REGION REUNION	Stéphanie POINY-TOPLAN		Nadine GIRONCEL	
	Mickaël SIHOU		Anne CHANE-KAYE-BONE	
REPRESENTANTS DE LA COMMUNE ST ANDRE	Primila CEVAMY		Sabrina DIJOUX	
REPRESENTANTS GROUPEMENT DE COMMUNES - CIREST	Saïd MOUSSA		Alexa SOUPOU	
PERSONNALITES QUALIFIEES				
CHEF D'ENTREPRISE	David GILARD			
REPRESENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION				
TITULAIRES	EMARGEMENT	SUPPLEANTS		EMARGEMENT
Didier DUFOUR - SNUEP FSU		Christelle MANZIN – SNUEP FSU		
Christophe BAILLIF – SNUEP FSU		Sophie BAYLE– SNUEP FSU		
Christophe MORIN – SNUEP FSU		Franck MENANT- SNUEP FSU		
Marcelino MIRAVOUTIN - FO		Nathalie MOURGAPAMODELY - FO		
David ARAYE - FO		J.Jacques VIMBOULY– FO		
Ibrahim PATEL – SNALC		Christopher GOURDE - SNALC		
Joël DE PALMAS - CGTR		Thierry MARTINO - CGTR		
REPRESENTANTS DES PERSONNELS ATOSS				
Jean Claude MARTIN – FSU		Johan GONTHIER - FO		
Rita ETIENNE - FO				
Pascal ICHAMBE - FSU				
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES				
Nathalie SEVERIN - APELCA		Alexandrine LABIE – APELCA		
Jérôme SOUNDRON – APELCA		Audrey K'GRAIN – APELCA		
Martine ASSEREMOU -APELCA		Delphine BOUMARD – APELCA		
Laurent-Benoit CACHAU- RIVIERE - FRAPE		Josette COULSIMBY – FRAPE		
Lena NAZE - FRAPE		Arielle BOYER - FRAPE		
REPRESENTANTS DES ELEVES				
Florent MARTIN– BTS FED		Geoffroy MARTIN - 2BTS SN		
BARAKA Nelcy – TMCV2		Rosa RIDAY - 1AGORA1		
Ophélie MOINACHE–1 AGORA 2		Frederick CHEN - TMELEC		
Ludivine TURPIN- 1MCV2		Noé BOUMARD - 1OL		
Raina SAID BANCOLO-1AGORA1		Wilson COLI JUN ONG -- T AGORA2		

 ACADÉMIE DE LA RÉUNION <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	Lycée Professionnel Jean Perrin Rue du Lycée BP 502 – 97440 Saint-André Tel : 0262 58 84 40 E-mail : ce.9740910w@ac-reunion.fr	 RÉGION ACADÉMIQUE LA RÉUNION <i>Liberté Égalité Fraternité</i>
---	---	---

COMPTE RENDU DE SEANCE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 2023 – corrigé

Le conseil d'administration se réunit sur proposition et sous la présidence du chef d'établissement, Mme DUFOURG Isabelle. La séance commence à 17h20.

Le quorum étant atteint avec 16 représentants, le conseil d'administration peut siéger valablement.

Participants :

Voir liste d'émargements

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par Laurent PAYET - Proviseur-adjoint avec pour secrétaire adjoint, un représentant des agents – M. Claude MARTIN.

Mme la Provisseure remercie l'ensemble des membres du CA de leur présence. Elle regrette l'absence des représentants des collectivités de rattachement.

A ce titre, **Le conseil d'administration souhaiterait faire apparaître qu'il aurait apprécié la présence des représentants des différentes collectivités de rattachement.**

Point 1 – Adoption du projet de l'ordre du jour

Point 1 : Adoption du projet d'ordre du jour ;

Point 2 : Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 27/02/2023 ;

Point 3 : Compte financier ;

Point 4 : Charte informatique ;

Point 5 : Le règlement intérieur 2023-2024 ;

Point 6 : Contrat de droit de reprographie ;

Point 7 : DBM pour info ;

Point 8 : DBM pour vote ;

Point 9 : Organisation de la fin de l'année scolaire ;

Point 10 : Questions diverses

Vote pour un ordre du jour en 10 points :

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

L'ordre du jour en 10 points est adopté à l'unanimité.

Point 2 – Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 27/02/2023

M. Cachau- Rivière rappelle que son nom de famille est Cachau-Rivière et non Cachau comme rédigé dans le compte rendu précédent.

Il demande à faire rajouter au compte rendu précédent p.7 la partie de phrase suivante « car il n'avait pas le temps de recharger leur gourde ».

Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 27/02/2023

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	1
Nombre d'abstention	0

Adoption du compte-rendu du conseil d'administration du 27/02/2023 à la majorité.

Point 3 – Compte financier

Mme Réame, Gestionnaire et agent comptable de l'établissement présente cette partie. Elle indique aux membres les différents établissements dont elle a la responsabilité. Elle rappelle aussi l'enveloppe globale gérée par l'agence comptable 5 207 985.73€.

Elle explique la différence entre budget et compte financier qui retrace le bilan. Elle nous informe qu'il y aura deux votes à réaliser. L'un pour l'adoption du compte financier et un autre pour l'affectation des résultats.

Elle présente ensuite les principaux postes de recettes (1 902 143,65€), les dépenses (1910130, 52€) et les différents résultats par service.

M. De Palmas, représentant des personnels enseignants, demande d'expliquer l'excédent.

Mme la Gestionnaire précise que nous n'avons pas tout dépensé l'année dernière ce qui crée les reliquats.

Dans le domaine des fonds sociaux : Fonds social cantines et fonds social lycéens, M. Soupaya Valliama, représentant des enseignants, souhaiterait connaître la répartition sur l'année. « Les demandes relèvent-elles plus du premier ou du second semestre ? »

Mme Réame indique plus sur le 1^{er} semestre.

M. Soupaya Valliama indique qu'il n'a pas reçu d'invitation pour la commission fonds social.

Mme la Provisure rappelle que notre assistante sociale a quitté l'établissement en septembre 2022 et que depuis il y a eu des temps sans personnel ou des vacances. Les situations ont dû être traitées en urgence.

M. Dufour propose que la liste des commissions soit affichée en salle des professeurs.

Mme la Provisseure rappelle que la constitution des commissions apparait dans le compte rendu du premier conseil d'administration. Cependant elle fera le nécessaire pour l'affichage.

M. Rupert confirme l'information et donne les noms des deux membres de la commission fonds social (M. Patel et M. Soupaya Valliama).

Mme Réame présente le service ALO, la consommation en électricité et en eau. Elle informe sur la grosse fuite qui a eu lieu en 2022 et qui a généré cette grosse dette.

Service SRH : résultat déficitaire mais autorisé.

M. Araye, représentant des enseignants, propose de revoir l'aménagement intérieur de la salle des commensaux, notamment l'aération pour plus de confort.

M. De Palmas demande si nous connaissons les raisons pour lesquelles les élèves ne viennent pas à la cantine.

Mme la Provisseure déclare que les élèves préfèrent manger à l'extérieur. Pour la somme de 2.3€, on leur propose le sandwich de leur choix ainsi que la boisson. Il faut souhaiter qu'à la rentrée, grâce à l'offre de la Région – 1€ le repas, nous serons plus compétitifs.

Mme Bayle souhaite connaître la capacité d'accueil de la restauration.

Environ 180 places.

Mme la proviseure déclare qu'un travail est mené avec la Région pour récupérer de la place. Une seule salle des commensaux est nécessaire, par exemple.

M. Dufour indique que la salle a été compartimenté pour les formations avec le Greta.

M. De Palmas voudrait que l'on revoie ce qui est proposé pour attirer les élèves tant sur le mobilier que sur le menu.

Mme Dufourg indique qu'il faudra revoir l'offre de la cafeteria en envisageant des sandwiches équilibrés, par exemple ;

M. Cachau-Rivière signale que selon le sandwich, il faut utiliser des pains différents **et que refaire chauffer un pain déjà cuit nuit à la qualité du sandwich ;**

Mme Réame présente ensuite le nombre de boursiers 732.

M. Soupaya Valliama voudrait connaître le nombre d'élèves qui pourrait être boursiers et qui n'ont pas fait la demande.

Mme Réame indique qu'il y en a quelques-uns, pour manque de pièces, retards, etc. mais que nous les aidons avec les fonds sociaux.

Mme la Provisseure déclare que nous aidons également des élèves non boursiers.

Mme Réame présente les chiffres de la taxe d'apprentissage dont le montant devient de plus en plus insignifiant.

Mme Réame poursuit la présentation en indiquant le Fond de Réserve et le nombre de jours d'autonomie de l'établissement : FDR 303 154.23€ avec 67 jours d'autonomie.

M. Soupaya Valliama voudrait connaître le seuil sous lequel il ne faut pas passer ?

Mme la Gestionnaire - pas en dessous de 30 jours d'autonomie.

Elle présente ensuite les reliquats, la trésorerie de l'établissement : 338 925.66€

M. Soupaya Valliama voudrait connaître les projets finançables par les fonds de roulement ?

Mme la proviseure déclare que ce fond peut servir en cas de nécessité pour compléter des moyens insuffisants ; par exemple dans le cadre de l'amélioration de la loge, des espaces intérieurs ou extérieurs, etc.

Adoption du compte financier 2022

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	1

Compte financier adopté à la majorité.

Affectation du résultat sur 2 comptes

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	1

Adopté.

Point 4 – Charte informatique

Mme la Provisure rappelle que la charte du numérique évolue pour la rentrée prochaine et que différentes séances de travail ont été menées, à ce titre, en lien avec le référent du numérique académique, le RUPN établissement (référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques) – M. Blard, le CVL et le conseil pédagogique.

La politique de la Région visant à offrir des ordinateurs de qualité aux élèves et aux enseignants, la multiplication des bornes WIFI visant une couverture maximale des espaces intérieur et extérieur font évoluer le fonctionnement des établissements.

Le RGPD – Règlement général sur la protection des données, devient également essentiel.

Mme la Provisure signale qu'il n'y aura plus de manuels papier. Les ressources pédagogiques seront numériques et également offertes par la Région.

Elle laisse la parole à M. Blard qu'elle a invité, pour la présentation de la charte.

M. Blard - RRUPN rappelle le phasage pour la mise en place des bornes WIFI et de l'entrée dans le NUMERISAK.

M. Blard donne une information concernant les blogs. Ils seront supprimés dès la fin de l'année scolaire car ils ne peuvent être conservés pour le public plus d'un an. Guide sur les données à caractère personnel :

https://www.reseau-canope.fr/fileadmin/user_upload/Projets/RGPD/RGPD_WEB.pdf

Question 27 du guide (p39) : Pendant combien de temps un chef d'établissement peut-il conserver des informations contenant des données à caractère personnel ?

L'article 5 du RGPD prévoit que « les données à caractère personnel doivent être conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles ces données sont traitées. La durée de conservation des données à caractère personnel dépend, par conséquent, de la nature des données et des objectifs poursuivis par le traitement.

Cette durée de conservation doit donc nécessairement être déterminée dès la conception du traitement par le responsable de traitement, sauf si un texte impose une durée précise. »

Mme Bayle, représentante des enseignants demande à quel moment seront livrés les ordinateurs.

M. Blard répond que la Région souhaite la distribution dès l'inscription, c'est-à-dire, juillet 2023.

Mme Bayle émet un doute sur l'utilisation du tout numérique. Elle déclare que c'est un non-sens avec des élèves qui vont devoir utiliser les ordinateurs toute la semaine. S'ajoute à cela l'utilisation du portable et autre multimédia.

M. De Palmas relate qu'il était à une réunion l'année dernière avec la Région et que les difficultés ont été annoncées. Il y avait une volonté d'aller progressivement mais force est de constater que la Région va passer à la vitesse supérieure.

M. Cachau-Rivière rappelle que l'ordinateur pour les élèves de terminale est rapidement dépassé. Il demande qu'il soit noté que l'ordinateur n'est pas nécessaire en EPS. Mme la proviseure explique qu'en EPS, il y a également de la théorie et que l'ordinateur pourra être souhaité. Cette décision relève du professeur d'EPS.

M. Cachau-Rivière souhaite que pour l'article 1 de la charte, des exceptions soient réalisées. Il pose la question sur le nombre de prises électriques disponibles dans les salles de classe. Mme la proviseure rappelle que le travail de vérification est en cours.

M. Cachau-Rivière pose des questions concernant les articles 4.4 et 4.5 de la Charte informatique.

M. Blard rappelle que certains sites ne pourront pas être accessibles sauf exception et que c'est le service informatique qui se charge des démarches.

M. Cachau-Rivière déclare qu'il y a un souci entre l'adresse ac-reunion.fr et l'adresse Pronote des élèves. Avec la mise à jour du serveur, les adresses « locales » des enseignants ont basculé en adresses « académiques » ce qui a généré un problème dans les mails envoyés par les élèves. Depuis la situation est à la normale.

M. Blard déclare que l'élève doit informer l'enseignant qui fera ensuite le lien avec le service informatique. Il rappelle ensuite que pour les usagers qui ramènent un ordinateur, il faut un antivirus fiable et à jour. M. Blard rappelle que nous travaillons avec la DSI du rectorat.

M. Dufour, représentant des enseignants voudrait connaître la manière de reconnaître un élève qui ne respecterait pas la charte informatique.

M. Blard répond que les élèves ont un identifiant.

Vote pour l'adoption de la charte informatique

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	1
Nombre d'abstention	1

Adoption de la charte informatique

Point 5 – Le règlement intérieur 2023-2024

Mme la Proviseure indique qu'il a été travaillé avec les élèves et les équipes.

Elle rappelle les changements par rapport à l'ancien RI :

- Interdiction pour les 2PRO et les 1ère CAP de sortir de l'établissement lorsqu'ils n'ont pas cours ;
- Affichage des temps d'ouverture et de fermeture de l'établissement ;
- Les horaires de l'internat

Une discussion à lieu pour le régime de sortie des élèves futurs entrants.

Mme Bayle informe que de plus en plus d'élèves sont présents dans toutes les zones de l'établissement même interdites.

M. Dufour indique que des bancs étaient présents il y a des années et ils ont été enlevés.

Mme la proviseure informe qu'une commande de tables type pique-nique sont en commande avec l'atelier bois et qu'un projet jardin potager est actuellement à l'étude. Elle ajoute que des devis pour des voiles d'ombrage ont également été demandés pour être transmis à la Région qui souhaite également que les espaces extérieurs soient aménagés.

M. Cachau-Rivière souhaite connaître le nombre d'AED par jour.

Mme la proviseure répond que l'on compte 21 AED + 3 assistants pédagogiques pour un total de 12 ETP

M. Techet CPE indique entre 9 et 10 AED par jour.

M. Cachau-Rivière interpelle le CA sur l'utilisation de la montre connectée.

Des modifications sont apportées directement sur le RI en ce qui concerne le son de certains appareils.

Mme Bayle souhaite des précisions sur le port de la casquette.

Mme la Proviseure répond que le RI stipule bien que la casquette n'est acceptée qu'en dehors des bâtiments et des espaces couverts.

M. Dufour demande à mettre en gras la phrase sur les retardataires.

Un des représentants des élèves demande d'expliquer « un retard ».

Mme Bayle lui rappelle la règle. Il faut être présent avant la deuxième sonnerie.

Concernant l'internat, M. Cachau-Rivière demande qu'à titre exceptionnel, des ajustements soient réalisés pour les internes, notamment lorsqu'ils n'ont pas cours pendant une journée.

Mme la Proviseure lui répond que cela n'est pas possible puisque qu'il s'agit de la sécurité des personnes.

Concernant l'hygiène, M. Cachau-Rivière demande la possibilité de se brosser les dents après le petit déjeuner.

Mme Dufourg propose de revoir les CPE et les élèves sur cette question. Après vérification, pour des raisons de sécurité et d'organisation de service, cette proposition n'est pas recevable.

M. Cachau-Rivière demande s'il est possible de changer les horaires d'ouverture de l'internat du mercredi afin que les internes puissent regagner les chambres plus tôt.

Mme la proviseure indique que la question sera revue avec la personne concernée mais qu'à sa connaissance, la question a déjà été traitée avec les internes puis le CVL et que comme en démocratie, c'est toujours le plus grand nombre qui l'emporte.

Après vérification, les changements demandés par les internes ont bien été pris en compte dans les nouveaux horaires.

Vote pour le règlement intérieur

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	1
Nombre d'abstention	2

Le règlement intérieur est adopté à la majorité.

Point 6 – Contrat de droit de reprographie

Vote pour la signature du contrat de reprographie

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

Le contrat est adopté à l'unanimité.

Point 7 –DBM pour information

Il s'agit d'informer les membres sur les Ouvertures de crédit pour :

Ecole ouverte

Lycéen au cinéma

Passe culture

Point 8 - DBM

Il s'agit d'une DBM pour réaliser des petits travaux à la restauration scolaire.

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0

La DBM est adoptée à l'unanimité.

Point 9 – Organisation de la fin de l'année scolaire

Mme la Proviseure donne lecture du document envoyé dans la convocation.

Une correction concernant le rattrape des PFMP est apportée. Il ne s'agit pas des classes de terminale mais des 1^{ère} CAP, 2^{de} PRO et 1^{ère} PRO.

Vote pour l'organisation de la fin de l'année

Nombre de votants	16
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	2

L'organisation de fin d'année scolaire est adoptée à la majorité.

Point 10 – Questions diverses

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :

1- Au vu des récents évènements notamment et de notre public, notre établissement devrait être classé REP+ afin de bénéficier de moyens supplémentaires. Pouvons-nous engager une démarche en ce sens ?

Mme la Proviseure se renseignera. Elle fera remonter la demande au rectorat.

2- Des travaux pour assurer notre sécurité sont actuellement envisagés, mais qu'en est-il pour la sécurité climatique ? Nous aimerions des projets en ce sens, notamment des bornes de recharge pour véhicules électriques, des panneaux photovoltaïques, etc.

M. Martin, représentant des agents, informe le CA que la région était venue il y a deux ans pour voir la possibilité d'implanter 2 bornes électriques coté parking et 1 coté logement.

M. De Palmas souhaiterait une réflexion sur la mise en place de photovoltaïque sur les toitures.

L'information sera donnée à la Région

Représentant des agents :

1- Serait-il possible d'avoir un coin fumeur dans l'établissement, au lieu de sortir devant le portail aux regards des élèves ?

La réponse de Mme la Proviseure est négative.

2- Quel est le montant pour les EPI d'un agent ?

Mme la proviseure rappelle que l'année dernière il y avait 150€ et cette année 200€.

M. Tolsy, représentant des agents, précise que les pantalons sont de mauvaise qualité. Ils ne tiennent pas dans le temps. Il informe aussi que sur la plate-forme d'achat, les pantalons sont chers et ne tiennent pas.

M. De Palmas signale qu'il fait chaud et qu'il faudrait 5 tenues.

Mme la Gestionnaire rappelle que le groupement d'achat passe par la politique de l'établissement. Elle rajoute aussi qu'une discussion pourra être menée pour l'année prochaine.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée à 20h12.

Fait le 24 avril 2023

corrigé le 30/06/2023

Secrétaire de séance

Secrétaire-adjoint

La Présidente

Le proviseur-adjoint

Représentant des personnels ATOSS

La Proviseure

Laurent PAYET

Claude MARTIN

Isabelle DUFOURG

